



PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
VENDÉE LITTORAL

Les Sables d'Olonne | Fontenay-le-Comte

LIVRET DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Les dispositifs et les aides pour mon parcours professionnel



Les rendez-vous de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

VISITE À LA DEMANDE

Visite avec le médecin du travail :
Pendant les heures de travail
(employeur mis au courant de la démarche)

VISITE DE PRÉREPRISE

Visite avec le médecin du travail ou un infirmier en santé au travail formé

- A partir de 30 jours d'arrêt
- Anticiper la fin de l'arrêt

VISITE DE MI-CARRIÈRE

Bilan réalisé par le médecin du travail ou l'infirmier en santé au travail :

- Autour des 45 ans
- Faire un point sur sa santé
- Anticiper la suite de sa carrière

RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Rencontre salarié/employeur

- A partir de 30 jours d'arrêt de travail
- Préparer la reprise dans l'entreprise
- Possibilité de faire intervenir les professionnels du SPST*



PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
VENDEE LITTORAL

Les Sables d'Olonne | Fontenay-le-Comte

**Service de Prévention et Santé au Travail*

La Cellule PDP

“ Éviter à un salarié de rompre avec son emploi en raison de son état de santé ”

QUELLE EST MA SITUATION ?

● Mon état de santé m'empêche de travailler pleinement

● Je suis en arrêt de travail ou j'ai déjà connu cette situation

● J'ai des difficultés physiques ou psychiques sur mon poste de travail

● Ma santé remet en question mon projet professionnel



MON PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PDP



Un premier rendez-vous pour expliquer la situation

M'approprier mon parcours professionnel et personnel

Un référent de parcours du début à la fin

Envisager des démarches liées à la situation de handicap

Garder le lien avec l'employeur

Valider un projet cohérent

Les dispositifs d'accompagnement au projet professionnel

MOAIJ



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Module Orientation Approfondie Indemnités Journalières

- ⊕ Accompagnement sur 7 semaines
- ⊕ Objectif d'élaboration d'un projet professionnel
- ⊕ Être en arrêt de travail de longue durée (plus de 6 mois)
- ⊕ Être détenteur d'une RQTH

Le **Bilan**
de **compétences**



- ⊕ 24 heures de rendez-vous maximum
- ⊕ Faire le point sur les compétences acquises et mes aspirations professionnelles
- ⊕ Définir les prémices d'un projet professionnel

**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**



- ⊕ Rendez-vous avec un conseiller
- ⊕ En physique ou en distanciel
- ⊕ Questionner sa situation professionnelle dans sa globalité



Les mises en situation de travail



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSAI ENCADRÉ

- ⊕ Test d'un poste de travail dans son entreprise ou dans une autre pendant son arrêt de travail
- ⊕ Maintien des Indemnités Journalières
- ⊕ 14 jours maximum renouvelables une fois
- ⊕ Flexibilité sur l'organisation : horaires aménagés, aménagement de poste, etc.



**immersion
facilitée**

Plateforme de l'inclusion



- ⊕ Période d'immersion en entreprise accompagnée par le CEP*
- ⊕ Tester un métier, un nouvel environnement professionnel
- ⊕ Élargir son réseau
- ⊕ Valider son projet professionnel

**Conseiller en Évolution Professionnelle*

Les dispositifs de financement de la formation



- ⊕ Compte individuel permettant d'accéder à la formation
- ⊕ Abondement annuel (500 euros pour un temps complet)
- ⊕ Si déclaration RQTH* ou sans diplôme, 300€ en plus par an



- ⊕ Système de points afin de compenser l'exposition à des risques professionnels
- ⊕ Financer une formation ou un dispositif d'accompagnement
- ⊕ Accéder à une retraite anticipée



BRUIT



TRAVAIL
REPÉTITIF



TEMPÉRATURES
EXTRÊMES



MILIEU
HYPERBARE



TRAVAIL
DE NUIT



TRAVAIL EN
EQUIPES SUCCESSIVES
ALTERNANTES



- ⊕ Dossier de financement de formation
- ⊕ Être toujours salarié de son entreprise
- ⊕ Maintenir un salaire pendant toute la formation

Les aides de compensation du handicap



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT
MDPH

RECONNAISSANCE EN QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

Statut accordé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) donnant droit à un ensemble de mesures pour adapter le poste et l'environnement de travail et faciliter l'accès à la formation

CARTES MOBILITÉ INCLUSION

Stationnement : se garer gratuitement sur les places PMR

Priorité : déplacements, éviter les files d'attente, place assise

Invalidité : avantages du stationnement et de la priorité + réductions transports et avantages fiscaux

Les aides financières

(Attribution sous conditions)

AIDE SUITE AT/MP

Versement d'une aide financière par la CPAM pour compenser la réduction de la capacité de travail du salarié en lien avec sa maladie professionnelle ou son accident de travail



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

ALLOCATION ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

Versement d'une aide financière par la MDPH pour des handicaps lourds afin d'assurer un minimum de ressources

PENSION D'INVALIDITÉ (Trois catégories)

Versement d'une aide financière par la CPAM pour compenser la perte de revenus qui résulte de la réduction de la capacité de travail du salarié dans le cadre d'une ou plusieurs pathologies d'origine non-professionnelle



Les professionnels du PSTVL



02 51 95 18 05



cellulepdp@pstvl.fr



www.pstvl.fr

